

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 20 Juin 2018

Date de convocation : 15 juin 2018

Nombre de Conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 17

Procurations : 2

L'an deux mille dix-huit, le vingt juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Antoine CUYAUBERE, Marie-Joëlle DEBATY, Michel LAUVAUX, Michel AURIGNAC, Martine BERT, Corinne BIRA, Marie-Françoise CAPELANI, Jean-Jacques CLAVERIE, Delphine CRASPAY, Jean-Marc DOURAU, Guy LABARRERE, Sandrine LARBIOUZE, Alexandre LARRUHAT, Marie-Gabrielle MONSET, Patrick MOURA, Corinne PANATIER.

EXCUSÉS : Michèle NAVARRO, Georges GUILHAMET

PROCURATIONS : Georges GUILHAMET à Martine BERT, Michèle NAVARRO à Sandrine LARBIOUZE

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

DÉLIBÉRATION N° 2018-36 : Nomination du coordonnateur communal pour le recensement 2019

- Vu le code général des collectivités locales,
- Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158),
- Vu le décret en Conseil d'État n° 2003-485 du 5 juin 2003 modifié définissant les modalités d'application du titre V de la loi n 2002-276,
- Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population et fixant l'année de recensement pour chaque commune,
- Considérant que la collectivité doit organiser pour l'année 2019 les opérations de recensement de la population.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement. Madame Laëtizia DARCHICOURT est désignée coordonnateur communal.

AUTORISE le Maire à signer son arrêté de nomination.

VOTE

POUR	19
CONTRE	
ABSTENTION	



Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
Pour copie conforme,
Le Maire



acte certifié exécutoire

Par publication ou notification le 28/06/2018

Par transmission au Contrôle de Légalité le 28/06/2018

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 20 Juin 2018

Date de convocation : 15 juin 2018

Nombre de Conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 17

Procurations : 2

L'an deux mille dix-huit, le vingt juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Antoine CUYAUBERE, Marie-Joëlle DEBATY, Michel LAUVAUX, Michel AURIGNAC, Martine BERT, Corinne BIRA, Marie-Françoise CAPELANI, Jean-Jacques CLAVERIE, Delphine CRASPAY, Jean-Marc DOURAU, Guy LABARRERE, Sandrine LARBIOUZE, Alexandre LARRUHAT, Marie-Gabrielle MONSET, Patrick MOURA, Corinne PANATIER.

EXCUSÉS : Michèle NAVARRO, Georges GUILHAMET

PROCURATIONS : Georges GUILHAMET à Martine BERT, Michèle NAVARRO à Sandrine LARBIOUZE

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

DÉLIBÉRATION N° 2018-36 : Nomination du coordonnateur communal pour le recensement 2019

- Vu le code général des collectivités locales,
- Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158),
- Vu le décret en Conseil d'État n° 2003-485 du 5 juin 2003 modifié définissant les modalités d'application du titre V de la loi n 2002-276,
- Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population et fixant l'année de recensement pour chaque commune,
- Considérant que la collectivité doit organiser pour l'année 2019 les opérations de recensement de la population.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement. Madame Laëticia DARCHICOURT est désignée coordonnateur communal.

AUTORISE le Maire à signer son arrêté de nomination.

VOTE

POUR	19
CONTRE	
ABSTENTION	



Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
Pour copie conforme,
Le Maire



acte certifié exécutoire

Par publication ou notification le 28/06/2018

Par transmission au Contrôle de Légalité le 28/06/2018